



## Grille Tarifaire - offre BIOGAZ CLASSIC 10% Biogaz 100% Français

**SECURITE 1 AN**

Prix du kWh et de l'abonnement HTT FIXES pendant 1 an <sup>(1)</sup>

**OFFRE ANNIVERSAIRE 25 ANS Mint Énergie : 60€ offerts <sup>(3)</sup>**  
pour toute souscription à l'offre Biogaz Classic à partir du 29 octobre 2024

Clients résidentiels - Version en vigueur au 01/11/24

### Nos tarifs<sup>(1)</sup> TTC (Toutes Taxes Comprises)

Classe tarifaire	Type d'usage <sup>(2)</sup>	Abonnement mensuel	kWh Zone 1	kWh Zone 2	kWh Zone 3	kWh Zone 4	kWh Zone 5	kWh Zone 6
BASE	Cuisson	9,52	0,1478	0,1478	0,1478	0,1478	0,1478	0,1478
B0	Cuisson et eau chaude	9,52	0,1478	0,1478	0,1478	0,1478	0,1478	0,1478
B1	Chauffage individuel	23,12	0,1165	0,1173	0,1180	0,1189	0,1196	0,1203
B2	Chaufferie	23,12	0,1165	0,1173	0,1180	0,1189	0,1196	0,1203

### Nos tarifs<sup>(1)</sup> HTT (Hors Toutes Taxes)

Classe tarifaire	Type d'usage <sup>(2)</sup>	Abonnement mensuel	kWh Zone 1	kWh Zone 2	kWh Zone 3	kWh Zone 4	kWh Zone 5	kWh Zone 6
BASE	Cuisson	7,96	0,1068	0,1068	0,1068	0,1068	0,1068	0,1068
B0	Cuisson et eau chaude	7,96	0,1068	0,1068	0,1068	0,1068	0,1068	0,1068
B1	Chauffage individuel	18,29	0,0807	0,0814	0,0820	0,0827	0,0833	0,0839
B2	Chaufferie	18,29	0,0807	0,0814	0,0820	0,0827	0,0833	0,0839

Cette offre est composée de 90% de gaz naturel et de 10% de biogaz Français.

(1) Prix des abonnements et kWh HTT fixes pendant 1 an. Toute évolution des taxes et contributions, et des coûts de distribution et transport (ATRD et ATRT), à la hausse ou à la baisse, sera répercutée automatiquement au client sans préavis, conformément à la réglementation en vigueur.

(3) Réduction de facture de 60€ TTC offerte par Mint Énergie pour toute nouvelle souscription sur l'offre Biogaz Classic à partir du 29 octobre 2024. Offre réservée à tout client Mint Énergie particulier, pour un PCE situé en France métropolitaine (hors Corse et hors zones ELD). La réduction de facture sera octroyée au client si son contrat est toujours actif 12 mois après la date d'activation du contrat ou de souscription à cette offre, et déduite dès la 13ème mensualité jusqu'à épuisement du montant, sauf en cas d'impayé non régularisé. La réduction ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Les tarifs dépendent de la classe tarifaire de consommation et de la zone tarifaire géographique où vous vous trouvez. Le découpage en zone dépend de la distance de votre commune au site de stockage de gaz la desservant. La zone vous concernant vous est précisée lors de l'établissement du devis.

Les tarifs TTC comprennent les taxes et contributions suivantes : la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICGN (Taxe Intérieure de Contribution sur le Gaz Naturel qui inclut la Taxe carbone, relative aux émissions de gaz polluants) d'un montant de 0,01637€/kWh depuis le 01/01/24, et la TVA (5,5 % sur l'abonnement et sur la CTA et 20% sur les kWh et la TICGN).

(2) Chaque classe tarifaire correspond à un type d'usage plus ou moins intensif lié à un niveau de consommation. BASE correspond à un usage de type cuisson uniquement (inférieur à 1000 kWh/an). B0 correspond à un usage de type cuisson et eau chaude (de 1001 à 6000 kWh/an). B1 correspond à un usage de type chauffage au gaz individuel (de 6001 à 30000 kWh/an) et B2 correspond à un usage de type chaufferie de copropriété (de 30001 à 300000 kWh/an). Usages donnés à titre indicatif.

La consommation de gaz est mesurée en mètres cubes (m3) livré et est convertie en kWh en fonction d'un coefficient de conversion dépendant de la pression de desserte, de la composition du gaz naturel, de la période et de l'altitude de votre commune. Ce coefficient est fourni par le gestionnaire du réseau de distribution (GRDF).

**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**



## Fiche d'information - offre BIOGAZ CLASSIC

Clients résidentiels - Version en vigueur au 01/11/24

Caractéristiques de l'offre et options incluses	Disponible pour les clients résidentiels uniquement, hors professionnels et entreprises. Prix du kWh HTT fixe pendant 1 an. Prix des abonnements HTT fixes pendant 1 an. Fourniture de gaz composé de 90% de gaz naturel et 10% de biogaz Français avec garantie d'origine : pour chaque MWh (1000 kWh) de la part biogaz consommée, Mint Énergie achète une garantie d'origine émise par des producteurs français, garantissant l'injection sur le réseau d'une production équivalente de biogaz.
Durée du contrat	Contrat sans engagement, d'une durée d'un an reconductible tacitement par période d'un an. Date d'effet : à J+1 de la date de signature du formulaire de souscription ou de son acceptation par voie électronique ou par téléphone, sans préjudice du droit de rétractation et sous réserve de l'activation effective par le gestionnaire de réseau de distribution (GRDF).
Facturation et modalités de paiement	Mise en place d'un échancier de paiement mensuel sur la base des consommations réelles ou estimées. Facturation annuelle au plus proche de la date anniversaire, suite à un relevé du compteur effectué par GRDF ou à un auto-relevé, ou sur consommation estimée si pas de relevé disponible. Abonnement et consommation échus. Facture électronique (préservons les forêts !). Délai de paiement : 15 jours. Mode de paiement : prélèvement automatique, régularisation possible par CB.
Conditions de révision des prix	Applications des modifications réglementaires, des taxes et contributions (dont acheminement) sans préavis dès leur entrée en vigueur. Autres modifications tarifaires au-delà de la période de garantie de 1 an possibles, dans le respect des articles 5 et 14 des CGV et sans préjudice des dispositions légales. Autres modifications contractuelles possibles, dans le respect des articles 5 et 14 des CGV et sans préjudice des dispositions légales.
Prestations techniques	Toutes les prestations techniques sont effectuées par GRDF sur la base des prix de son Catalogue des Prestations disponibles sur le site grdf.fr
Résiliation à l'initiative du client	Résiliation sans frais, par courrier postal ou électronique. A date de demande ou au plus tard 30 jours après.
Résiliation à l'initiative du fournisseur	Par courrier simple, électronique ou postal, et sans préavis en cas d'impayé non régularisé après procédure de relance et mise en demeure telle que définie dans les CGV. Par courrier simple, électronique ou postal, avec un préavis de 45 jours, hors cas d'impayé.
Incidents de paiement	Pénalités : 1,5 fois le taux d'intérêt légal, avec un minimum de 7,50 € TTC En cas d'impayé après un délai supplémentaire de 20 jours, application des procédures de coupure de fourniture de gaz prévues par la loi.
Service client et réclamations	E-Mail via formulaire dans votre espace client / Tél. : 09 77 40 10 80 (appel non surtaxé) Adresse postale : Mint Énergie - CS 40900 - 34965 Montpellier Cedex 2 En cas de litige non résolu par le service client, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie par internet sur <a href="http://www.sollen.fr">www.sollen.fr</a> ou par courrier sans affranchir à l'adresse suivante : Le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 Paris Cedex 09

**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**